



Chers parents, patineurs et entraîneurs,

Vous trouverez ci-joint les informations concernant l'inscription à la session du printemps 2023 qui se déroulera du 16 mai au 17 juin 2023.

Il est à noter que les inscriptions débuteront le 12 mars 2023 à 12h00 par l'entremise de Splex (anciennement sportnRoll), via le lien que vous trouverez dans le dépliant joint.

Vous pouvez consulter le document en annexe pour plus de détails relativement à la procédure d'inscription.

Comme à l'habitude, le nombre de places par session est limité. Les inscriptions par l'entremise de Splex procèdent selon la règle de priorisation du premier inscrit et ne considère pas l'ancienneté du patineur.

Les limites d'inscriptions seront acceptées sur Splex comme suit :

- 60 patineurs pour le Patinage Plus (PP);
- 24 Patineurs pour le Semi-Privé (enfants et adultes);
- 22 patineurs pour la session Star Open et compétitif.

En cas de surnombre, une liste d'attente sera créée mais ne sera pas gérée par Splex. Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à l'adresse : [presidente.patinagecandiac@gmail.com](mailto:presidente.patinagecandiac@gmail.com).

Tel qu'indiqué au document en annexe, le montant de l'inscription doit être acquitté via Splex par carte de crédit ou par la transmission d'un chèque à l'adresse : 59, CHEMIN HAENDEL, CANDIAC (QUÉBEC), J5R 1R7, libellé au nom de « Patinage Candiac ». Ce chèque doit être reçu et acquitté avant le 30 avril 2023. Dans le cas où le paiement n'a pas été effectué avant cette date, l'inscription sera alors annulée et la place sera alors remise en disponibilité.

Il est important de s'assurer de procéder à l'inscription suivant le bon niveau du patineur. Pour les patineurs du Patinage Plus ou du Semi-Privé, veuillez valider votre niveau avec la directrice du programme PP et SP, Nadia Bougherara à l'adresse courriel suivante : [pp.patinagecandiac@hotmail.com](mailto:pp.patinagecandiac@hotmail.com).

Dans le cas où un patineur est inscrit dans la mauvaise catégorie, des changements pourront être effectués seulement dans le cas où le nombre de place disponible le permet.

Le club se réserve le droit de modifier l'horaire et les classifications selon les circonstances, y incluant le nombre d'inscriptions.

Administration :

Des frais de 20 \$ seront ajoutés pour tous chèques retournés par la banque.

Politique de remboursement :

Sur réception du formulaire de remboursement dûment complété, des frais d'administration de 25\$ seront retenus et le reste sera remboursé. Aucun remboursement ne sera effectué après le 30 avril 2023.

Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir en grand nombre.

Pour toutes informations additionnelles n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à l'adresse : [presidente.patinagecandiac@gmail.com](mailto:presidente.patinagecandiac@gmail.com)

BONNE SAISON !